



# L'environnement en France

## Rapport sur l'état de l'environnement

[Accueil](#) > [Thèmes](#) > [Économie verte](#) > [Dépenses pour l'environnement](#) > [Dépenses par domaines](#) > [La dépense nationale de gestion des eaux usées](#)

# La dépense nationale de gestion des eaux usées

## Fiches thématiques

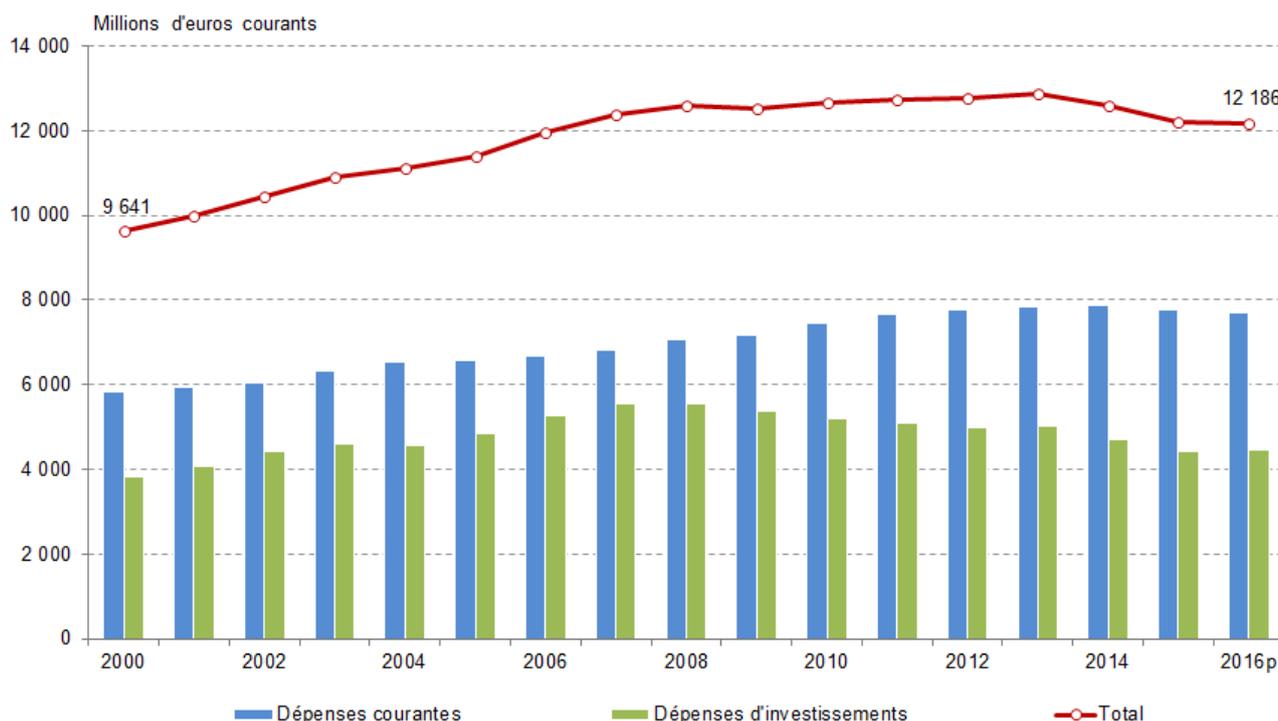
La dépense nationale de gestion des eaux usées regroupe à la fois l'assainissement collectif pris en charge par les gestionnaires des services, régies ou délégataires, l'épuration industrielle des entreprises et l'assainissement autonome pour les ménages non raccordés aux réseaux d'assainissement collectif. En 2016, elle s'élève à 12,2 milliards d'euros (Md€), montant stable par rapport à 2015. Elle constitue le deuxième poste de dépense de protection de l'environnement, soit 27 % du total de la dépense de protection de l'environnement. Via la facture d'eau, les ménages sont les premiers contributeurs de ce poste de dépense, en contribuant à hauteur de 45 %.

## Vue d'ensemble

La dépense nationale pour la gestion des eaux usées est évaluée à 12,2 Md€ en 2016. Ce montant est stable par rapport à 2015. Marquée par une croissance continue de 2000 à 2013 (2,2 % par an), elle est en légère diminution depuis (-1,8 % par an) en lien avec la baisse des investissements.

Elle se répartit en deux composantes : les dépenses courantes (63 %) et les dépenses d'investissements (37 %). Ces deux dépenses sont liées entre elles, puisque la dépense courante, issue des factures d'eau des consommateurs, permet de financer les investissements.

# Évolution de la dépense nationale de gestion des eaux usées



**Note :** p = données provisoires.

**Source :** SDES, Compte satellite de l'environnement, 2018

## Les dépenses d'investissements

La dépense en capital (ou investissements) pour la gestion des eaux usées s'élève à 4,5 Md€ en 2016. Elle représente 37 % de la dépense totale. Sur la période 2000-2016, elle est en hausse avec un taux de variation annuel moyen de 1 %.

Cette évolution reflète l'exécution des plans d'actions de mise aux normes des stations d'épurations urbaines, lancés en 2007 et 2011, notamment pour assurer un respect des normes de la directive cadre sur l'eau. Les investissements, bien qu'en baisse, se sont maintenus à un niveau élevé entre 2005 et 2013. En 2013, 90,9 % des stations de traitement des eaux étaient conformes à la réglementation.

Pour l'année 2016, la tendance observée depuis 2008 s'inverse, les investissements repartant légèrement à la hausse (+ 48 M€). Cette hausse est liée à la croissance du nombre de logements neufs qui engendre une dépense en capital des ménages pour l'achat de fosses septiques pour les logements non raccordés au service public d'assainissement.

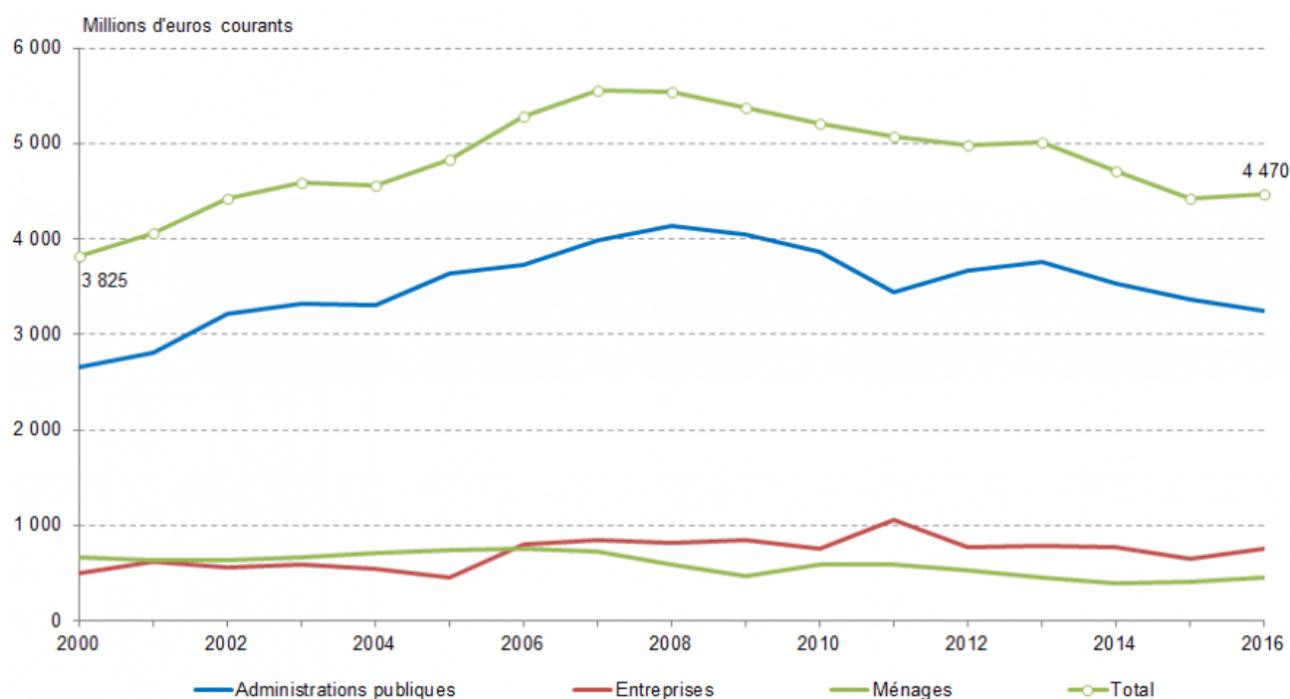
Les investissements en matière de gestion des eaux usées sont

principalement effectués par les administrations publiques (APU) (73 % du total, soit 3,2 Md€), contre 17 % par les entreprises financent et 10 % par les ménages.

La dépense des APU comprend les aides versées par les Agences de l'eau aux collectivités locales pour la dépollution, les dépenses d'investissements des régions et départements pour la dépollution et surtout la part d'investissement des collectivités locales pour l'assainissement des eaux usées.

Depuis 2006, la part des dépenses des entreprises progresse en lien avec les investissements des entreprises délégataires de Service Public pour l'assainissement collectif et ceux des entreprises qui ont leur propre système d'épuration. L'investissement des industriels pour protéger l'environnement atteint 177 millions d'euros en 2016. Pour les ménages, la contribution aux investissements concerne exclusivement l'achat de fosses septiques.

## Évolution du financement des investissements pour la gestion des eaux usées



**Note :** p = données provisoires.

**Source :** SDES, Compte satellite de l'environnement, 2018

## La dépense courante

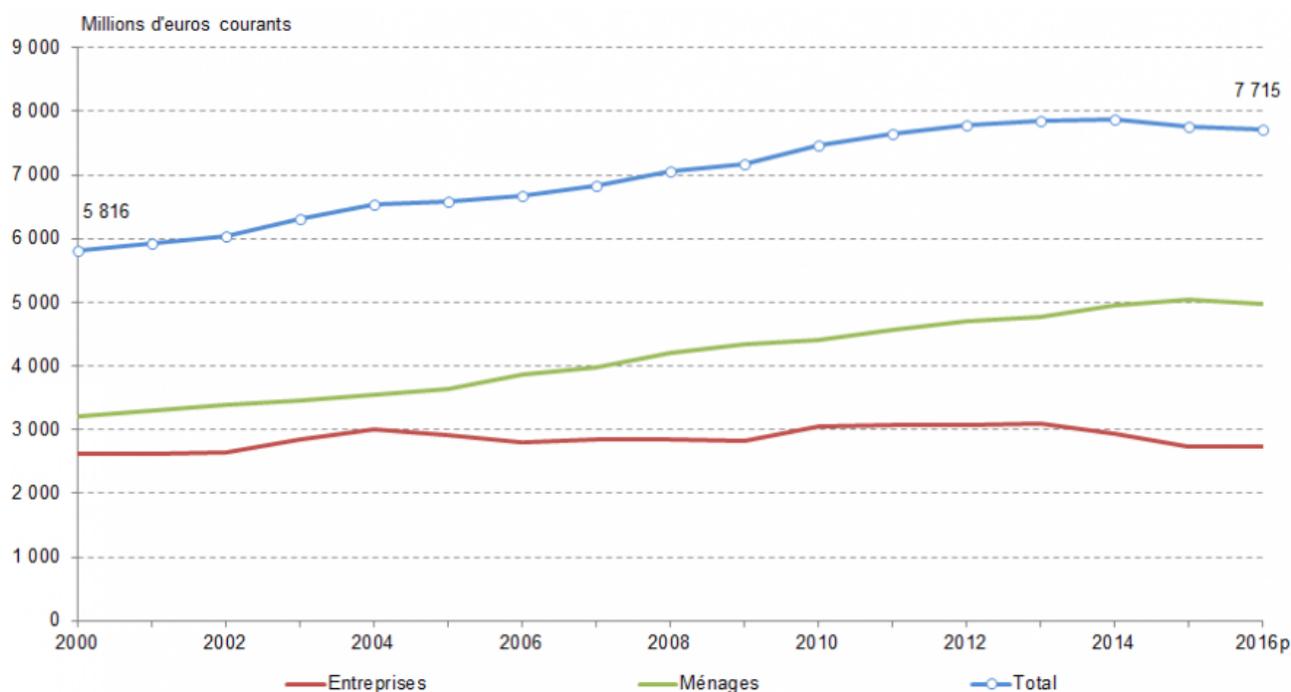
La dépense courante relative à la gestion des eaux usées s'élève à 7,7 Md€ en 2016. Elle représente 63 % de la dépense totale.

Sur la période 2000-2016, elle est en constante augmentation, avec un taux de croissance annuel moyen de 1,8 %. Cette augmentation résulte de celle de la composante « assainissement » de la facture d'eau payée par les ménages.

La dépense courante est financée à 68 % par les ménages ; elle correspond pour 98 % aux coûts des services de collecte et traitement des eaux usées payés par les ménages via leur facture d'eau. Les 2 % restants représentent les frais d'entretien des fosses septiques des ménages. La part des ménages dans la dépense courante est en constante progression depuis 2000, avec un taux de croissance annuel moyen de 2.8 %.

Les entreprises contribuent à la dépense courante à hauteur de 2,7 Md€ soit 35 % de la dépense courante totale. Cette part diminue depuis 2000 (45 % de la dépense courante en 2000) et atteint son plus bas niveau en 2016. Cette dépense recouvre les dépenses d'assainissement des entreprises pour la consommation d'eau utilisée pour leur production et celles des entreprises qui ont leur propre système d'épuration.

## Évolution du financement des dépenses courantes pour la gestion des eaux usées



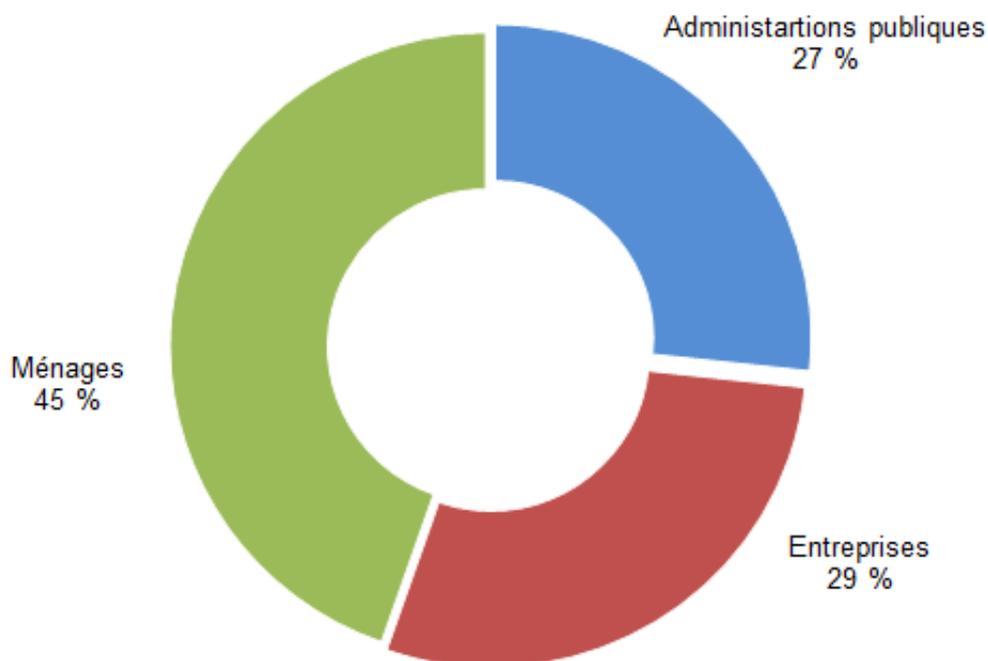
**Note :** p = données provisoires.

**Source :** SDES, Compte satellite de l'environnement, 2018

## Le financement de la dépense

En 2016, les ménages sont les premiers financeurs de la dépense de gestion des eaux usées avec 5,4 Md€ versés (45 %), contre 29 % pour les entreprises et 24 % pour les administrations publiques (APU).

## Le financement de la dépense nationale de gestion des eaux usées en 2016 (données provisoires)



**Note** : données provisoires.

**Source** : SDES, Compte satellite de l'environnement, 2018

La décomposition de financement de la dépense est très différente entre les dépenses d'investissements et les dépenses courantes. Tandis que les ménages contribuent à hauteur de 10 % de la dépense en capital, ils financent plus des deux-tiers de la dépense courante, notamment via la composante « assainissement » de leur facture d'eau.

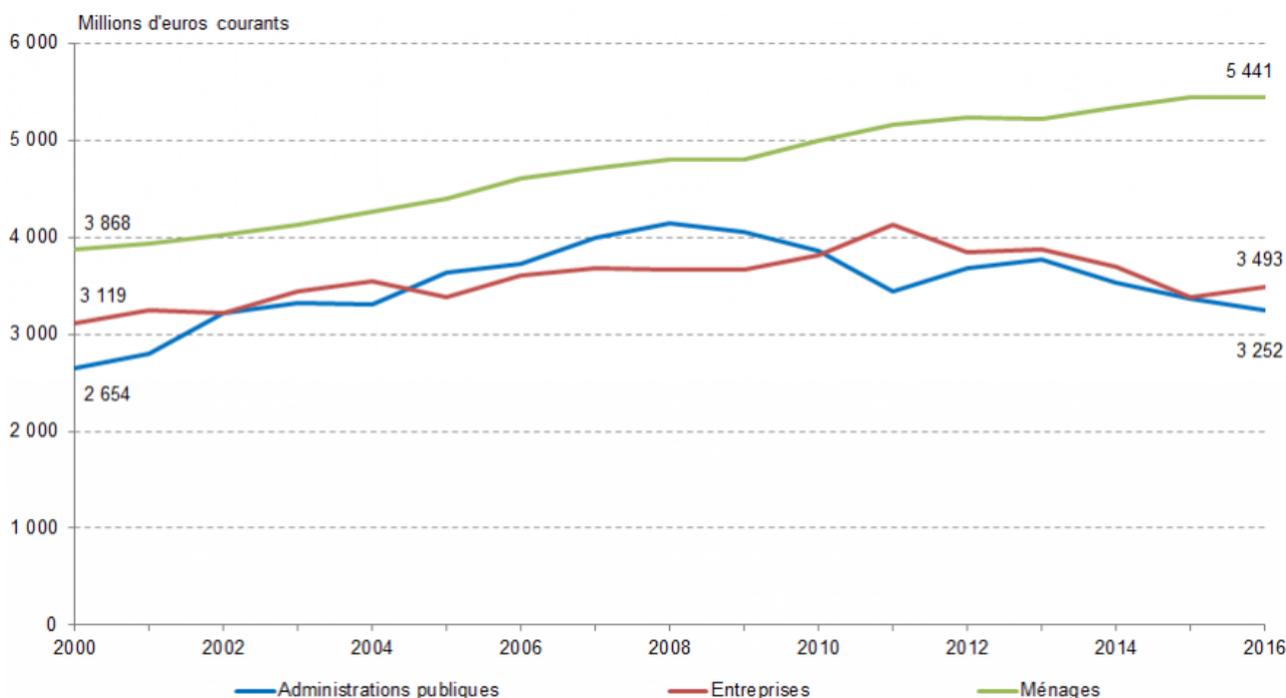
Sur la période 2000-2016, les ménages sont les premiers contributeurs du financement de la dépense et leur part est en nette augmentation depuis 2009, passant de 39 % à 47 % en 2016. Cette progression provient notamment de la diminution de la dépense en capital, réduisant d'autant la contribution des entreprises ou des APU. La stabilisation de la dépense courante des entreprises contribue également à cette augmentation de la part des dépenses des ménages.

Les taux de financement des entreprises et des APU sont très proches sur cette période et identiques sur les deux dernières années. Le taux moyen pour ces deux secteurs institutionnels est de 30 %.

En 2016, les entreprises ont financé pour 3,5 Md€ pour la gestion des eaux usées, en hausse de 3,3 % par rapport à 2015. Cette dépense est répartit entre l'épuration industrielle (lutte contre la pollution thermique, adoption de procédés moins polluants) et le coût d'assainissement des entreprises reliées aux réseaux collectifs.

À l'inverse des entreprises, avec un montant de financement de 3,3 Md€, la dépense des APU a diminué de 3,2 % par rapport à 2015.

## Évolution du financement de la dépense nationale de gestion des eaux usées



**Note :** p = données provisoires.

**Source :** SDES, Compte satellite de l'environnement, 2018

## Méthodologie

### Champ couvert

Conformément aux recommandations européennes de comptabilisation de la dépense de protection de l'environnement, le domaine de la gestion des eaux usées comprend les activités et mesures visant à prévenir la pollution des eaux de surface grâce à la réduction des rejets d'eaux usées dans les eaux de surface intérieures et la mer. Elle intègre également la collecte, le transport et le traitement des eaux usées, y compris les activités de contrôle et de réglementation. Les fosses septiques sont

également incluses.

Sont exclues les actions et activités ayant pour but la protection des eaux souterraines contre l'infiltration de polluants et la décontamination des eaux polluées.

### **Données mobilisées**

La dépense de gestion des eaux usées se décompose en trois grandes catégories :

- **l'assainissement collectif** : la gestion des eaux usées est prise en charge par les gestionnaires des services, régies ou délégataires en affermage ou en concession, que ces eaux proviennent des ménages ou des entreprises raccordées aux réseaux. La dépense en assainissement collectif comprend aussi les investissements et des acquisitions de terrains des producteurs du service collectif d'assainissement. Ces investissements consistent d'une part en réseaux de collecte et de transport des eaux usées (y compris les éléments annexes : branchements, stations de pompage et de relèvement, etc.), d'autre part en stations d'épuration ;
- **l'épuration industrielle** : il s'agit de la dépense de gestion des eaux usées industrielles par les entreprises qui traitent elles-mêmes leurs effluents, à laquelle s'ajoutent les dépenses liées aux autres activités internes ayant pour objectif la réduction de la pollution de l'eau (lutte contre la pollution thermique, adoption de procédés moins polluants, etc.) et les dépenses d'investissements (acquisitions d'équipements, constructions et des acquisitions de terrains pour les activités internes d'épuration et de réduction de la pollution de l'eau) ;
- **l'assainissement autonome** : la gestion des eaux usées par les ménages eux-mêmes, lorsqu'ils ne sont pas raccordés aux réseaux d'assainissement collectif. La dépense courante en assainissement autonome correspond à la dépense de consommation finale des ménages au titre de l'entretien de leurs systèmes d'assainissement autonome (fosses septiques). Cette dépense comprend les achats de services d'entretien des fosses septiques ou de vidange. Les investissements pour l'investissement autonome sont des dépenses d'acquisitions de fosses septiques par les ménages.

**VOIR AUSSI**

- Dépenses de protection de l'environnement
- La dépense nationale de protection de l'air et du climat
- La dépense de gestion des déchets
- La dépense pour la protection des sols, des eaux souterraines et des eaux de surface
- La dépense de lutte contre le bruit
- La dépense de protection de la biodiversité et des paysages
- La dépense d'administration générale pour la protection de l'environnement
- La dépense de récupération